

Chargeant Monsieur **Bio Gounou Idrissou SINA**, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle, de l'intérim de Madame **Guècadou BAWA YOROU épouse OROU-GUIDOU**, Ministre de la Famille, de la Femme et de l'Enfant.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU le Décret N° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement et le Décret N° 2006-414 du 17 août 2006 qui l'a modifié ;
- VU le Décret N° 2006-521 du 15 septembre 2006 chargeant Monsieur **Issifou KOGUI N'DOURO**, Ministre de la Défense Nationale de l'intérim du Président de la République pour compter du 15 septembre 2006 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du **samedi 30 septembre au vendredi 06 octobre 2006**, Monsieur **Bio Gounou Idrissou SINA**, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle, est chargé de l'intérim du Ministre de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, Madame **Guècadou BAWA YOROU épouse OROU-GUIDOU**, pendant son absence.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 septembre 2006

**Pour Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent,
Le Ministre de la Défense Nationale assurant l'Intérim,**



Issifou KOGUI N'DOURO